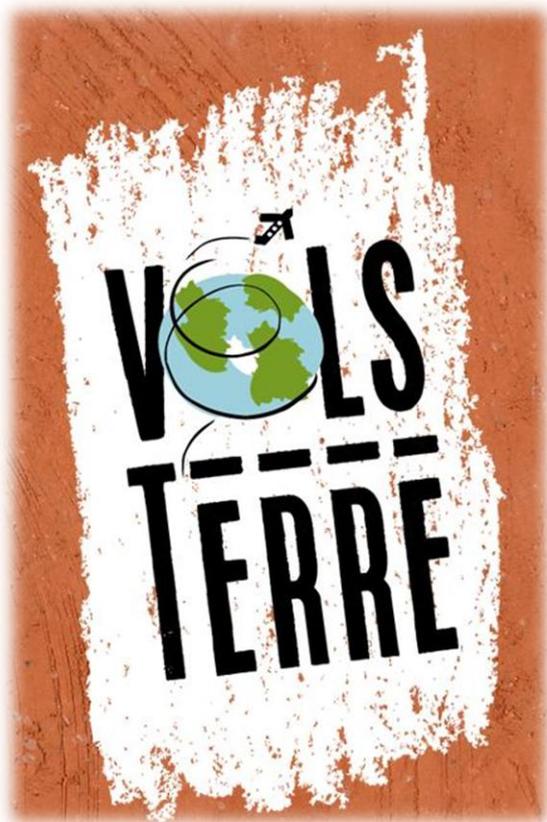


2015

Projet éducatif



Association Vols Terre

10/12/2015

## SOMMAIRE

PREAMBULE A LA CONSTITUTION DE NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX .....	3
OBJECTIFS FONDAMENTAUX.....	4
NOS OBJECTIFS .....	6
MOYENS OPERATIONNELS .....	8
OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	10
REGLEMENT.....	13
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT .....	15
ROLE ET FONCTION DU RESPONSABLE .....	16
ROLE ET FONCTION DES ANIMATEURS ET BENEVOLES.....	17
FONCTION DE L'EQUIPE .....	18
ADMINISTRATION (OBLIGATOIRE) .....	19



## **PREAMBULE A LA CONSTITUTION DE NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX**

Dans une société dont le besoin de solidarité et d'humanisme se fait ressentir, nos actions s'inscrivent dans une perspective de construction où nos enfants pourront avoir des temps qui viendront en appui à l'éducation, pédagogie scolaire avec une construction ludique et de loisirs.

Aujourd'hui, les familles sont confrontées à de graves problèmes au regard de l'avenir de leurs enfants, adolescents qui subissent les influences de quartiers, de voisinages, de médias, etc. Ces conditions de vie ne leur permettent pas d'accéder à la culture, à l'art, aux séjours, aux vacances et à l'ouverture d'enrichissement intellectuel.

Dans nos actions, nous voulons avoir un rôle clé, pour permettre aux enfants, aux adolescents, de trouver une ouverture, une passerelle, un lieu, une écoute pour leur apporter des moments d'épanouissement, de développement et de solidarité auprès de notre organisme VOLS TERRE ainsi que de nos partenaires.

Vols Terre ne s'inscrit pas et refuse tout type d'intolérance dans tout ce qui peut réduire la culture, le rejet de l'autre dans sa différence (racisme, l'élitisme, la xénophobie, etc...).

Les adhérents, les bénévoles, les partenaires, les prestataires seront garants des valeurs de l'Association Vols Terre.

L'Association se veut acteur dans l'élaboration d'un microcosme avec proposition et implication des collaborateurs dans l'application de l'un des objectifs majeurs de Vols Terre (l'épanouissement des personnalités et le respect des droits de l'Homme).

## OBJECTIFS FONDAMENTAUX

Le choix de Vols Terre est de faire en sorte que les jeunes puissent accéder à des formules de loisirs classique et humanitaire. C'est aussi de leur apporter le choix d'une expérience de vie en collectivité. Nos actions seront donc de permettre aux jeunes de vivre avec d'autres personnes, de se confronter à d'autres milieux, d'autres cultures et à d'autres modes de vie.

Ces échanges humanitaires, culturels et de loisirs, de tradition et d'éducation permettront d'avoir un autre regard, une autre écoute, une expérience enrichissante personnelle et collective. Comme la rencontre avec l'autre est indispensable, elle joue un rôle primordial qui permettra un épanouissement et que les jeunes puissent grandir comme un effet miroir qui permettra à l'individu de se construire grâce à ces différentes expériences (expériences vécues et partagées). Notre projet éducatif a pour fonction principale de définir le plus clairement possible les objectifs de l'association vis à vis du public ciblé : enfance, jeunesse. Nous contribuons ainsi à cultiver l'idée que la différence entre les personnes fait la richesse de tous.

Il représente notre « carte d'identité » vis à vis de nos interlocuteurs ; l'enfant a besoin de se confronter à la société et tout au long de sa vie, il sera amené à faire des choix (d'identité, de culture, de valeurs sociétales). Avec notre programmation, nous donnons la possibilité de pouvoir expérimenter, de se confronter à des modes qui sont basés sur le partage, sur l'organisation d'une vie quotidienne partagée lors des séjours et activités qui dès lors seront mis en place.

Nous leur apportons une réelle raison d'exister sans les mettre en marge et la possibilité de créer une histoire commune en ayant des relations homme-femme nous permettant d'aller à l'encontre des idées préconçues (faire que la mixité soit dans nos préoccupations). Notre identité ne veut pas se contenter de simples consommations, mais bien de découvertes, partages culturels, historiques, en d'autres termes un rapprochement des patrimoines.

Vols Terre est une association loi 1901. Le choix de ce type de structure répond à plusieurs objectifs :

- Son activité est à but non lucratif ;
- L'association 1901 se définit souvent par rapport à son caractère socio-éducatif. Cela correspond au domaine d'intervention de Vols Terre ;
- Vols Terre inscrit son action en accord avec les grands principes d'éducation populaire et de laïcité ;
- L'association est dirigée et gérée bénévolement par un conseil d'administration constitué de professionnels du secteur socio-éducatif. Ils sont garants de l'intégrité morale et financière de l'association ainsi que de son développement ;
- Les permanents de l'association doivent rendre des comptes au conseil d'administration.

## NOS OBJECTIFS

Nous avons un rôle éducatif à remplir auprès de nos jeunes pour qu'ils puissent être acteurs et non consommateurs de leurs vacances, qu'ils puissent participer à l'organisation voire à l'élaboration de ceux-ci, donc c'est aussi leur permettre de concevoir leur place dans la société comme des individus plus responsables, d'être capable de faire des choix, de comprendre ces choix et de prendre en charge toute cette thématique.

Bien évidemment, ces séjours sont une représentation d'un microcosme ou d'une microsociété dans lequel chaque participant à son rôle, sa place, sa part d'initiative, de responsabilité, d'autonomie, de droit et de devoir.

Ce type micro sociétal est l'occasion pour les enfants, les jeunes, de prendre part à l'organisation de celle-ci en fonction de leur possibilité, de leur âge, tout en leur permettant un large choix pour répondre au mieux à leurs besoins.

Ce type de séjour ne peut être qu'un moyen d'éveil, de sensibilisation au plus près pour atteindre nos objectifs ; nous ne prétendons pas atteindre un changement sur le quotidien post séjour mais nous tenterons d'y contribuer.

Cet engagement va bien sûr influencer l'organisation et l'esprit de nos séjours. Le jeune aura une implication de bâtisseur, donc acteur de son temps de loisirs.

Faire le choix de faire telles activités plutôt que d'autre, prendre part à la préparation et à l'organisation d'actions humanitaires en ayant une composante à la fois de loisirs, faire qu'à un moment donné ils aient une action sur la programmation du séjour (culturelle: découverte de sites historiques, plongée, débats, films ; humanitaire : collectes humanitaires ou solidaires).

## *La mise en place de moyens nécessitant un certain nombre d'outils privilégiés :*

### • **Le jeu :**

- Il est un instrument privilégié de la socialisation de l'enfant et de la construction du groupe ;
- Il doit être valorisé dans tous les moments d'un séjour (vie quotidienne et activités).

### • **Le sport :**

- Dans le cadre d'un centre de vacances, il est ludique. Il permet de développer l'esprit d'équipe et le dépassement de soi;
- L'aboutissement de projets (lié à un thème, notamment lors d'activités sportives de coopération, d'équipe) pour que l'enfant puisse se retrouver en situation de réussite ;
- La notion de coopération est collective et favorise la réussite individuelle au sein d'un groupe (partager, faire et réussir avec l'autre).

### • **La culture :**

- Il n'y a pas une culture mais des cultures. C'est du mélange, de l'échange et de la richesse de toutes ces cultures que doit naître et l'épanouissement des enfants ;
- La culture doit permettre l'acceptation et la reconnaissance des différences. Elle est un outil privilégié pour développer l'ouverture d'esprit et la tolérance.

### • **L'imaginaire :**

- Il reste notre outil privilégié pour permettre à l'enfant de se positionner en tant qu'acteur de son propre séjour ;
- Le jeune n'est pas là pour consommer mais pour créer. C'est de l'imaginaire que naîtra l'identité du séjour. Il deviendra le fil conducteur, le repère du groupe durant le temps des vacances.

### • **L'humanisme :**

- Sur les séjours à thématique solidaire, le jeune pourra s'ouvrir aux autres, se dépasser pour communiquer et se faire comprendre ;
- Le jeune se mobilisera pour sensibiliser l'environnement proche sur des dons matériels, il apprendra à mener un projet solidaire et à le finaliser.

Ce type de participation est tout à fait possible à partir du moment où le jeune est motivé, sensibilisé, et qui ne le gêne pas dans sa façon de penser et de partager avec autrui.

## MOYENS OPERATIONNELS

A partir de ce moment, la vie de groupe demande d'être régie par des modes de fonctionnement qui doivent être établis avec les jeunes. Attention, vouloir développer l'autonomie et la responsabilisation du jeune n'est pas synonyme de laisser faire. Il nous paraît évident que les jeunes ont besoin de référents, de guides pour évoluer. Il serait en effet dangereux d'imaginer que les jeunes puissent se passer d'une équipe éducative lors d'un séjour.

Dans l'année, Vols Terre proposera un séjour organisé à caractère solidaire, des séjours à vocations culturelles ou encore sportives. Des séjours dont ces notions seront en interaction selon les besoins, les envies et demandes de nos partenaires.

- Rythme de vie : conditionné par trois facteurs principaux
  - Le temps scolaire
  - Le contexte familial
  - Le temps extra scolaire

Lors de nos séjours, nous avons la chance d'évoluer dans un espace où la seule contrainte est le bien être des enfants et adolescents, qu'ils respectent le plus possible le rythme de vie de chacun d'entre eux. Selon l'itinérance, la longueur du projet, les types d'activités proposés, nous tendrons sur le fait que chaque jeune puisse avoir une qualité de vie qui lui correspond (fatigabilité) pour qu'il n'y ait pas d'agressivité et que les choses soient vécues sereinement et paisiblement. Les outils seront adaptés pour leur permettre d'exprimer leur réactivité, leur créativité et leur esprit d'initiative.

La création de relation entre l'adulte et l'enfant peut favoriser l'établissement d'un environnement de confiance où l'adulte sera toujours en observation sur comment le jeune évolue sur le terrain et sera au centre de ses préoccupations.

Il nous semble donc important de veiller aussi à l'hygiène alimentaire, corporelle et intellectuelle de ces jeunes, en particulier lorsque c'est une première expérience de vie en collectivité. Nous serons vigilants à respecter l'hygiène, l'apport alimentaire, l'apport culturel, à faire qu'il y ait une qualité, une quantité et une convivialité adaptée aux groupes que nous avons, et en respect physiologique et psychologique.

Vols Terre se définit par différents secteurs d'activités :

- L'organisation de colonies de vacances et séjours itinérants et semi-itinérants pour les enfants de 10 à 17 ans ;
- Le projet de mise en place de lieux d'échanges et de rencontres, notamment à vocation internationale, permettant de découvrir diverses régions dans leur diversité ;
- La mise en place d'actions solidaires envers le public 10/17 ans.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'Association Vols Terre a pour orientation que ses séjours ne soient pas considérés comme des lieux où l'on occupe les enfants en proposant une juxtaposition d'activités sans réels liens entre elles, et sans autre objectif que de faire passer un bon moment aux jeunes.

Si cet objectif doit être notre principe fondamental, il n'en demeure pas moins que l'on peut au travers de nos séjours, activités, mais aussi des temps de la vie quotidienne, atteindre d'autres objectifs si on se donne la peine de les formuler.

Notre charte sera constituée de 5 parties : le rôle du directeur, des animateurs, qu'est-ce qu'un séjour, quelles sont les valeurs auxquelles on tient ? , qu'est-ce que je veux développer auprès de ces jeunes ?

Elles sont la base de constitution de notre projet, elles permettent de structurer notre action, de la formaliser afin que chaque membre d'une institution ou d'une équipe aille dans le même sens, fait que « Vols Terre » institue le contrat moral entre les constitutions de l'équipe (entre le directeur et les animateurs, les animateurs entre eux).

Le projet va fixer les objectifs à atteindre. Le choix de ses objectifs détermineront le choix des moyens, méthodes. De ce projet naîtra l'organisation, l'esprit, les séjours, les activités et les rôles de chacun. Ce type de fonctionnement permettra de fixer nos objectifs, qu'ils correspondent en tout lieu à notre organisation et voir qu'ils sont bien adaptés au public et à ses attentes. Toute action doit être pensée de façon globale en termes d'objectif, de progression et d'évaluation. Il est donc important de mettre en place des moyens d'évaluation, véritable feed-back de notre action. Ils sont les garants de nos objectifs fixés et permettent de modifier les contenus, les méthodes, les interventions en fonction du groupe que l'on a.

*Pour mettre en place ces principes, Vols Terre s'est dotée de moyens adaptés.*

- Vols Terre travaille dans un total respect des lois et règlements définis par les ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale ;
- Vols Terre travaille dans le respect des grands principes de l'éducation active, plaçant ainsi l'enfant au centre de ses préoccupations : la prise en compte de son rythme, ses besoins physiologiques et affectifs, sa culture et son épanouissement ;
- Vols Terre a la volonté de développer des relations avec ses partenaires (C.E., municipalités, parents, associations) et ses prestataires, basées sur ses objectifs éducatifs ;

Une des priorités de l'Association est de fidéliser ses équipes pédagogiques dans le souci de garantir la qualité de son action éducative. C'est pourquoi des réunions de travail favorisent les échanges entre nos équipes de direction et les permanents de Vols Terre, afin d'assurer la cohérence des équipes éducatives sur le terrain :

- En homogénéisant la formation et l'information de chacun(e) ;
- En s'assurant du retour de nos équipes après la réalisation des projets ;
- Les directeurs(trices) ont la responsabilité de former leurs équipes d'animateurs(trices), sous réserve de l'accord de Vols Terre ;
- Dans un souci de sécurité et de qualité, Vols Terre confie l'encadrement de toutes les activités spécialisées à des professionnels diplômés.

Notre pédagogie qui différencie le jeu de l'exercice, le jeu permettant plusieurs réponses et comportements possibles. De cette manière, le jeune peut adapter sa participation selon ses capacités. Le jeu n'est qu'un moyen pédagogique pour que l'enfant puisse se sentir en sécurité et exprimer une liberté. Cette pensée devra rester tout au long de nos séjours et accompagnera les rôles de la direction, de l'animation et des bénévoles.

Nos engagements / nos principes de vie

- Le projet pédagogique sera clairement écrit et en accord avec nos valeurs.
- Les règles de vie devront être transmises, discutées, dialoguées avec l'ensemble des participants.
- Expliquer ce qui est permis et interdit
- Gérer intelligemment ce qui peut être considéré comme transgression suivant la gravité et les sens qu'auront pris les événements
- Ne pas exclure la possibilité de renvoi aux frais des parents en cas de transgression grave

## REGLEMENT

- **Le tabac :**  
Fumer nuit à la santé. Il est interdit de fumer dans les lieux publics et devant l'enfant et les lieux qu'il fréquente (décret n° 77-1042 du 12 septembre 1977), la cigarette est interdite aux jeunes de moins de 16 ans. Quelque soit son âge, un jeune qui ne fumait pas avant le séjour doit repartir sans avoir fumé. Les jeunes de plus de 16 ans qui seraient déjà en état de dépendance vis-à-vis du tabac se déclarent avant et avec l'autorisation des parents ; l'encadrement convient avec eux des conditions dans lesquelles ils peuvent fumer. L'encadrement est attentif à sa propre attitude, pour ne pas inciter les jeunes à commencer à fumer.
- **L'alcool :**  
La consommation est strictement interdite. Une consommation de boisson peu alcoolisée peut être tolérée dans le cadre d'activités spécifiques, et en lien et en vigueur avec les textes de loi des pays visités (sous le contrôle de l'encadrement).
- **La drogue :**  
L'application de la législation française sera stricte. Toute consommation de drogue dite douce ou dur est proscrite. L'encadrement est fortement invité à ne pas fermer les yeux, à privilégier la discussion et alerter Vols Terre et les parents.
- **Sexualité/mixité :**  
La loi ne traite pas du sujet, sauf à dire que les conditions matérielles de couchage doivent permettre de séparer filles et garçons. L'encadrement est invité à appliquer la loi sur la non-mixité des lieux de sommeil ; faire en sorte que chacun se respecte et à décourager, si il y a lieu, les attitudes ostentatoires de chacun, qui gêneraient la vie du groupe. Ne pas hésiter à faire une information sur les risques des maladies sexuellement transmissibles.
- **L'apprentissage de l'autonomie :**  
Il est vrai que la loi permet, dans des conditions précises, aux jeunes de plus de 14 ans de pratiquer des activités sans la présence des animateurs pendant une période maximum de trois jours consécutifs, dont deux nuits, mais, dans des conditions actuelles d'inquiétude parentale, induites par le développement de l'insécurité dans la société, « Vols Terre » interdit à ses directeurs d'avoir recours à cette possibilité.
- **ALLO VOLS TERRE :**  
Un dispositif de messagerie vocale permettant le contact et le suivi des relations parents/enfants et équipe d'animation sur chaque séjour sera mise en place. Cet outil sera communiqué aux familles. Vols Terre s'engage à ce que chaque équipe sur le terrain laisse des messages sur ALLO VOLS TERRE tous les deux jours.

- Portable :  
Nous déconseillons aux jeunes la détention de téléphones portables même s'il est difficile de les interdire. L'Association Vols Terre et les équipes pédagogiques sur chaque séjour ne seront pas garants d'éventuelles pertes, vols, détériorations, utilisations intempestives et onéreuses générant de grosses factures aux parents. Si usage il y a, l'utilisation ne doit pas être intempestive et ne doit pas déranger le bon fonctionnement du séjour. En outre, il ne sera pas toléré par nos équipes sur le terrain l'usage du téléphone pendant les activités. Des temps seront aménagés.
- L'envoi de courrier, de cartes postales, doit être un moment privilégié pour cultiver la pratique épistolaire. L'encadrement doit inviter les parents et les enfants à mettre des temps en place et des moyens pour que les enfants puissent correspondre avec les familles.

## CHARTE DE FONCTIONNEMENT

- Le directeur :

S'engage à respecter la présente charte,

Avoir une attitude d'écoute et être en relation d'aide auprès de l'ensemble des animateurs et des bénévoles.

Laisser les animateurs autonomes dans le choix et la menée des activités dans la mesure où ces dernières correspondent aux objectifs pédagogiques du séjour.

Mettre en place une organisation pour veiller au bon fonctionnement et au rythme hebdomadaire de l'équipe.

- Les animateurs et bénévoles :

S'engagent à respecter la présente charte,

Ne pas faire subir d'humiliation à un jeune devant le groupe, ni de sévices corporel.

Veiller à garantir la sécurité physique et morale.

Avoir une attitude d'écoute et être en relation d'aide avec le jeune, en tenant compte des demandes et propositions de celui-ci.

Régler tout problème interne à l'équipe ou concernant la vie des autres en dehors de la présence des enfants.

Rendre compte de tout incident survenu au cours d'une activité ou lors du séjour.

## ROLE ET FONCTION DU RESPONSABLE

Le rôle d'un responsable est pourvu d'un professionnalisme du fait de l'évolution des responsabilités d'encadrement de séjours avec un groupe de jeunes.

Notre rôle doit être pointu à l'égard de la charge qui nous est attribuée par notre organisation et de la mission qui nous est confiée, ainsi que la confiance que les parents nous accordent.

De faire face aux problèmes que nous rencontrons, ainsi qu'à la rupture familiale, aux besoins de garde, et de répondre aux attentes des parents et des jeunes.

Un séjour comporte des tâches et des responsabilités spécifiques, qui demanderont obligatoirement aux responsables de s'organiser au sein de celui-ci.

De répartir les rôles et les fonctions ainsi que les tâches du collectif adulte « animateur, bénévoles ». D'assurer l'exécution et la cohérence indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble des éléments et des opérations qui seront à constituer.

Il lui conviendra de respecter la spécificité des fonctions et celle des rôles au sein d'une même fonction.

La fonction d'un responsable est d'être garant du bon fonctionnement du séjour dans son action éducatrice et pédagogique.

Il coordonne l'ensemble des besoins collectifs ou individuels qui interviendront dans la vie du séjour ainsi qu'à la participation de sa gestion, relation, recherche et de la sécurité du groupe.

Il doit être garant des attitudes et comportements de l'adulte au sein du séjour. Aider à l'organisation, assurer la promotion des différentes actions d'animation et des modes d'organisation dans la mise en place du projet pédagogique en étroite collaboration avec l'association ainsi que l'ensemble de son équipe et partenaires.

Le responsable a de multiples fonctions :

- Gestionnaire
- Administrateur
- Responsable des relations
- Responsables des recherches
- Responsable de la formation

Il doit impulser la réflexion, analyser les acquis et les difficultés, animer et conduire les temps de réunion, assurer le suivi financier et matériel.

## **ROLE ET FONCTION DES ANIMATEURS ET BENEVOLES**

L'équipe doit avoir en sa possession un certain nombre de connaissances, et de capacités par rapport à la responsabilité qui lui sera confiée, entre autres celles d'animer et d'accompagner un groupe de jeune.

Être en accord avec le projet et l'organisation du séjour en lien avec le projet pédagogique, de la mener, d'en faire une analyse tout en respectant la réglementation du séjour ainsi que la sécurité des jeunes.

Assurer sa présence auprès des jeunes au quotidien, jours et nuits et veiller le long du séjour au respect des individus.

Il devra être source de propositions, s'investir dans son groupe, écouter, échanger et être proche des besoins des jeunes.

Prendre des initiatives par rapport à sa fonction.

Encadrer les activités diverses adaptées aux jeunes.

Avoir une connaissance des besoins et des attentes des jeunes et prendre en compte leur rythme de vie.

Se tenir informé de tout le programme, ainsi que des activités du séjour et événements extérieurs afin de pouvoir répondre aux parents.

Représenter l'Association et au-delà de la structure employeur ou organisateur vis-à-vis de la famille.

## FONCTION DE L'EQUIPE

- Temps de préparation

Après la définition de nos objectifs et moyens, des temps de préparation des activités auront lieu régulièrement. Les dates et les heures seront déterminées par le collectif adulte.

Ces temps auront pour objet l'analyse des acquis des jeunes ainsi que de la connaissance du pays qui sera visité et du degré d'intérêt porté à celui-ci (l'investissement des jeunes dans notre action). L'évaluation de l'avancée du projet, la préparation détaillée des jours suivants, la mise en place d'un programme détaillé.

- Temps d'évaluation collective

Savoir si les activités proposées permettent d'atteindre les objectifs fixés et de réajuster le projet si nécessaire.

C'est un temps d'analyse et de fonctionnement général du séjour, de l'organisation matérielle et de la vie relationnelle.

- Temps d'évaluation individuelle

C'est la mesure individuelle des capacités d'animation d'un groupe de jeune :

- Savoir
- Son savoir faire
- Son savoir être
- Son investissement dans le séjour

- Formation et information

C'est un outil indispensable de progression, aide dans la préparation, sur le terrain, dans la réalisation de ce séjour.

## ADMINISTRATION (OBLIGATOIRE)

Pour le bon fonctionnement des séjours :

Il nous faudra des papiers administratifs à jour, que les parents devront fournir obligatoirement :

- Passeport
- Carnet de santé « vaccination à jour »
- Fiche sanitaire

Les parents devront être présents 1h avant l'enregistrement des bagages dans le cas d'un rendez-vous à l'aéroport puis 30 minutes selon l'effectif de jeunes lors d'un transfert (train, minibus, etc. ...). Ceci afin d'assurer avec assiduité et sereinement la vérification des papiers administratifs et de la valise des jeunes. Tout retard ou absence n'engagera aucun remboursement du séjour.

Sur place pour toute sortie, ainsi que transports avion, car, train etc, l'équipe d'encadrement devra se placer avant et après chaque groupe de jeune, et les compter systématiquement.

L'équipe devra se munir de :

- Fiches sanitaires
- Listes des jeunes
- Pharmacies

Avant chaque départ, ils devront laisser dans la structure d'hébergement une feuille de sortie où sera écrit :

- Le lieu de sortie
- Le nombre de jeune « avec prénoms et noms »
- Le nombre d'encadrants
- L'heure de départ et de retour

Pour les transports en car, l'équipe d'encadrants devra :

- Compter les jeunes avant le départ du car
- Se placer à chaque poste de sortie du car
- Veiller à ce que le chauffeur du car respecte les pauses réglementaires et devront faire remplir tous les papiers réglementaires aux conducteurs

L'équipe d'encadrement s'engage à mettre en place :

- Le contrôle de toute personne étrangère au séjour
- La fermeture de toutes les portes de l'établissement
- Une ronde dans les couloirs et les chambres lors des réunions tous les soirs et avant de se coucher

Respecter le rythme de chacun :

Notre objectif n'est pas de rendre aux parents des jeunes épuisés. De ce fait, chaque encadrant veillera à des activités calmes qui correspondent aux rythmes de chacun. Les veillées seront d'une durée d'une heure et demie afin que le rythme de leur sommeil corresponde à leurs habitudes.

Enfin, la notion de plaisir doit être l'élément fondamental qui anime chacun des acteurs du groupe.

***Les vacances et les loisirs ne peuvent se conjuguer qu'avec du repos, de la détente, de la gaieté, du bien-être, du divertissement et des rires !***

Temps de concertation :

Des temps de concertations devront être mis en place régulièrement pour que les jeunes puissent s'exprimer. Ils pourront proposer un contenu des journées mais aussi un fonctionnement du séjour. Il faudra en outre que les adultes tiennent compte de ces décisions.